

? ! ?



**MON PROJET
EST-IL
RECEVABLE ?**

**MON PROJET DOIT RESPECTER
QUELQUES CRITÈRES :**

- ✓ Mon projet doit être suffisamment détaillé.
- ✓ Mon projet est un projet d'intérêt général.
- ✓ Mon projet n'est pas un projet privé, personnel ou professionnel.
- ✓ Mon projet prendra place sur le domaine communal.
- ✓ Mon projet doit relever de la compétence communale (sport, espaces verts, culture, mobilier urbain, environnement...)
- ✓ Mon projet doit être financé par les dépenses d'investissement (ce qui enrichit le patrimoine de la commune sur le long terme : achat d'équipement, construction ou rénovation de bâtiment, aménagement...)

Les projets seront étudiés par les services de la Ville pour vérifier qu'ils respectent ces critères.

Consultez le règlement sur www.jeparticipe-thonon.fr

EXEMPLES CONCRETS :

- Créations / aménagements d'espaces verts, plantations, mobilier urbain (tables de pique-nique, boîtes à livres, ruches, jardins partagés...).
- Créations / aménagements d'aires de jeux pour les enfants, achats d'équipements pour les écoles, la médiathèque... (aide de motricité, aide de jeux inclusive...).
- Création / installation d'équipements pour les vélos (station de réparation, abris...).
- Mise en valeur et restauration du patrimoine (street-art, fresques murales...).
- Installation d'équipements pour le sport (street workout, citystade, skatepark, parkour).

**ET TOUS LES PROJETS QUI RÉPONDENT
AUX CRITÈRES DU RÈGLEMENT**



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
RENDEZ-VOUS SUR**

JEPARTICIPE-THONON.FR



**PROPOSEZ
VOS IDÉES
POUR THONON !**

DÉPOSEZ VOTRE PROJET

Du 18 janvier au 28 février 2023



WWW.JEPARTICIPE-THONON.FR

**PARTICIPEZ AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE,
À LA MAIRIE OU ENCORE
DANS VOTRE QUARTIER...**

www.ville-thonon.fr



LE BUDGET PARTICIPATIF

THONON



C'EST QUOI UN BUDGET PARTICIPATIF ?



Le budget participatif permet d'affecter une partie du budget de la Ville (**1 million d'euros**) pour la réalisation de projets proposés puis décidés par les habitants. Il marque la volonté des élus de s'ouvrir à vos idées et d'agir concrètement pour votre ville, dans l'intérêt de tous.



C'EST SIMPLE !

Vous avez des idées pour améliorer le quotidien des Thononaises et Thononaises ? Déposez-les ! Votez pour les idées que vous préférez ! Nous les réaliserons ensemble !



LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



QUI PEUT PARTICIPER ?



TOUT LE MONDE DÈS L'ÂGE DE 15 ANS SANS CONDITION DE NATIONALITÉ !

Vous habitez Thonon, vous pouvez participer en proposant votre ou vos idées ! Et c'est possible dès 15 ans, en s'associant à un majeur référent.

Vous êtes un particulier ? Une association ? Un collectif d'habitant ? Une classe ?

Les projets portés à plusieurs devront obligatoirement être représentés par une personne désignée.

Remplissez bien vos coordonnées pour être recontacté par la Ville. Des précisions vous seront probablement demandées avant ou après le vote

COMMENT PARTICIPER ?

Du 18 janvier au 28 février 2023 !

C'est facile ! 3 solutions pour déposer son projet :

- En ligne en remplissant le formulaire sur la plateforme www.jeparticipe-thonon.fr
- Grâce au **formulaire papier** à retirer et à déposer dans l'une des urnes mises à disposition à l'accueil des services municipaux (mairie, CCAS, maisons des sports, médiathèque...).
- Au cours d'un atelier près de chez vous.

Vous avez des interrogation ou besoin d'une aide pour remplir le formulaire ? Des **ateliers d'accompagnement** à la formalisation des projets auront lieu dans vos quartiers (retrouvez l'ensemble des lieux des permanences physiques et des horaires sur :

www.jeparticipe-thonon.fr